

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 24 juillet 2020, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES.TOLUAFE Sylvie, Maire - RADURIAU Linda, 3ème Adjointe - ARNAUD Émilie -
MMS. POUJOL Cédric, 1er Adjoint - BEDRY Bruno - BOUCHET Joël - FIGAROL Gérard - GIMENO Michel -
MITTENAERE Johnny -

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mlle. BEDRY Amélie (a donné procuration à M. BOUCHET Joël) -
M. ALZIEU Marc, 2ème Adjoint (a donné procuration à MME. ARNAUD Émilie) -

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. **Émilie ARNAUD** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 01/07/2020 ET DU 10/07/2020

- Le compte rendu du 1er juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Le compte rendu du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

~ BUDGET COMMUNAL - M 14 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	49 851,21 €
Recettes	73 177,88 €
Déficit antérieur reporté Ex. 2018	- 31 672,63 €
Déficit d'investissement de clôture 2019	- 8 345,96 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	142 201,71 €
Recettes	160 698,73 €
Excédent antérieur reporté Ex. 2018	144 920,86 €
Excédent d'exploitation de clôture 2019	142 137,83 €

Considérant que les écritures du Compte Administratif du **Budget Communal** de l'Exercice **2019** sont conformes aux écritures du Compte de Gestion **2019**, établi par Madame la Trésorière de Lamalou les Bains, **À l'unanimité** des membres présents et représentés, le **Compte Administratif du Budget Communal** de l'Exercice **2019** est approuvé.

~ **BUDGET EAU /ASSAINISSEMENT - M 49 :**

INVESTISSEMENT :

Dépenses		37 226,47 €
Recettes		25 123,81 €
<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2018</i>	85 678,39 €	
Excédent d'investissement de clôture 2019		73 576,23 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		39 531,67 €
Recettes		67 629,74 €
<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2018</i>	77 113,72 €	
Excédent d'exploitation de clôture 2019		105 211,79 €

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2019 du **Budget Eau/Assainissement** sont conformes aux écritures du Compte de Gestion 2019, établi par Madame la Trésorière de Lamalou les Bains, **À l'unanimité** des membres présents et représentés, le **Compte Administratif du Budget Eau/Assainissement** de l'Exercice 2019 est approuvé.

3. VOTE DES COMPTES DE GESTIONS 2019

~ **BUDGET COMMUNAL - M 14 :**

INVESTISSEMENT :

Dépenses		49 851,21 €
Recettes		73 177,88 €
<i>Déficit antérieur reporté Ex. 2018</i>	- 31 672,63 €	
Déficit d'investissement de clôture 2019		- 8 345,96 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		142 201,71 €
Recettes		160 698,73 €
<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2018</i>	184 920,86 €	
Excédent d'exploitation de clôture 2019		142 137,83 €

Considérant que le Compte de Gestion 2019 du **Budget Communal**, établi par Madame la Trésorière de Lamalou les Bains est en concordance avec le **Compte Administratif 2019 du Budget Communal**, **À l'unanimité** des membres présents et représentés, le **Compte de Gestion 2019 du Budget Communal** est approuvé.

~ **BUDGET EAU /ASSAINISSEMENT - M 49 :**

INVESTISSEMENT :

Dépenses		37 226,47 €
Recettes		25 123,81 €
<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2018</i>	85 678,39 €	
Excédent d'investissement de clôture 2019		73 576,23 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		39 531,67 €
Recettes		67 629,74 €
<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2018</i>	<i>77 113,72 €</i>	
Excédent d'exploitation de clôture 2019		105 211,79 €

Considérant que le Compte de Gestion 2019 du **Budget Eau/Assainissement**, établi par Madame la Trésorière de Lamalou les Bains est en concordance avec le Compte Administratif 2019 du **Budget Eau/Assainissement**, **À l'unanimité** des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2019 du **Budget Eau/Assainissement** est approuvé.

4. AFFECTATIONS

BUDGET COMMUNAL :

La Section de Fonctionnement du Compte Administratif de l'Exercice **2019** du **Budget Communal**, a été arrêtée avec un excédent de : **142 137,83 Euros**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de Fonctionnement, soit la somme de **142 137,83 Euros**, au Compte **002** du **Budget Communal**.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **décide d'affecter** la totalité de l'excédent de Fonctionnement dégagé au Compte Administratif **2019** du **Budget Communal**, soit la somme de **142 137,83 Euros** au Compte **002**.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

La Section de Fonctionnement du Compte Administratif de l'Exercice **2019** du **Budget Eau/Assainissement**, a été arrêtée avec un excédent de : **105 211,79 Euros**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de Fonctionnement, soit la somme de **105 211,79 Euros**, au Compte **002** du **Budget Eau/Assainissement**.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **décide d'affecter** la totalité de l'excédent de Fonctionnement dégagé au Compte Administratif **2019** du **Budget Eau/Assainissement**, soit la somme de **105 211,79 Euros**, au Compte **002**.

5. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

~ BUDGET COMMUNAL - M 14 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses		67 604,04 €
<i>Déficit antérieur reporté Ex. 2019</i>	<i>- 8 345,96 €</i>	
Recettes		75 950,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		304 537,83 €
Recettes		162 400,00 €
<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2019</i>	<i>142 137,83 €</i>	

Le Conseil Municipal, Ayant pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'Exercice 2020, Et Après en avoir délibéré, À l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, le Budget Primitif 2020 du Budget Communal (Comptabilité M14).

~ **BUDGET EAU /ASSAINISSEMENT - M 49 :**

INVESTISSEMENT :

Dépenses	170 594,48 €
Recettes	97 018,25 €
Excédent antérieur reporté Ex. 2019	73 576,23 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	193 357,79 €
Recettes	88 146,00 €
Excédent antérieur reporté Ex. 2019	105 211,79 €

Le Conseil Municipal, Ayant pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'Exercice 2020, Et Après en avoir délibéré, À l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, le Budget Primitif 2020 du Budget Eau/Assainissement (Comptabilité M49).

6. QUESTIONS DIVERSES

- Contamination de l'eau : le problème a été résolu. L'eau est à nouveau consommable, mais le système de distribution du chlore sera à reprendre en totalité.
- Il a été demandé de donner la possibilité aux Associations de la Commune, de pouvoir se réunir à la salle de la Mairie.
- Le Conseil Communautaire Grand Orb a désigné Madame le Maire comme Déléguée Communautaire «Enfance, Jeunesse». Elle siègera ainsi en qualité de membre du bureau communautaire.

La séance est levée à 21 h 18 mn.

TOLUAFE Sylvie,
Maire

